

# Charte de l'a.s.b.l.

## "SEL' échange des 3 frontières"

Systeme d'Échange Local (Belgique/France/Luxembourg)

Cette charte est à considérer comme un texte de référence de l'éthique du Système d'Échange Local "SEL' échange des 3 frontières" et de ses valeurs fondamentales. Au vu de son caractère résolument transfrontalier et de son siège situé à Aubange-B, "SEL' échange des 3 frontières" opte pour le statut d'association sans but lucratif (a.s.b.l.) de droit belge.

"SEL' échange des 3 frontières" se veut ouvert à tous sans distinction d'origine sociale, d'âge, de nationalité ou de conviction politique, religieuse ou philosophique. Le principe de "SEL' échange des 3 frontières" est basé sur le constat que tout individu possède des compétences, des moyens ou du temps qu'il peut échanger avec les autres sans utiliser d'euros.

"SEL' échange des 3 frontières" est une association de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition des uns et des autres.

"SEL' échange des 3 frontières" développe une activité de proximité transfrontalière; ce qui constitue une des ses principales caractéristiques.

Au sein de "SEL' échange des 3 frontières" il n'existe pas de hiérarchie entre les services rendus : une heure de prestation rendue = une autre heure, quels que soient le type de service et la personne qui l'a rendu.

Les échanges sont valorisés au moyen d'une d'une unité d'échange dont le nom est choisi par les membres du SEL.

Ses membres peuvent se rencontrer facilement, se connaître et développer des relations de convivialité, de confiance et de solidarité qui sont les valeurs fondamentales des SEL.

Il est souhaitable de parvenir à une rotation des responsabilités et des tâches.

### **Adhérer à "SEL' échange des 3 frontières", c'est :**

**Article 1 :** Affirmer que le lien est plus important que le bien.

**Article 2 :** Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable et sans référence au système mercantile.

L'échange ne doit donc pas donner lieu à spéculation.

Contrairement aux professionnels, les membres rendant service au sein de "SEL' échange des 3 frontières" restent des amateurs et ne sont pas tenus à une obligation de résultat ni de rentabilité économique.

**Article 3 :** Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

**Article 4 :** Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein du SEL par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

**Article 5 :** S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact personnel sur l'environnement.  
Éviter le gaspillage et la surconsommation.

**Article 6 :** Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis et mouvements politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur.

Exclure tous propos et comportements discriminatoires.

**Article 7 :** Chercher à créer un mode de fonctionnement invitant chacun à la participation la plus active tant dans l'organisation que dans la prise de décisions.

**Article 8 :** Être disposé à donner de son temps dans le respect de l'autonomie des personnes et en excluant toute relation caritative et de subordination.

"SEL' échange des 3 frontières" s'inscrit dans la démarche et la philosophie des économies sociale, solidaire et non marchande.

Le sociologue Patrick Viveret annonçait en 2002 de façon prémonitoire :  
<< Un jour, on ne sait pas quand, il peut y avoir une énorme crise financière et tout le système financier peut s'écrouler au niveau mondial. Les SEL sont un des éléments de réponse à ce type de problème. >>

Chaque SEL est une source de développement des valeurs individuelles libérant des forces nouvelles qui prépareront une société plus juste, plus fraternelle où chacun retrouvera sa place.

**"La rencontre de l'autre vaut tout l'or du monde !"**

Fait à Aubange en trois exemplaires originaux, le 23 novembre 2017.